



Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

snetap@snetap-fsu.fr

À Monsieur le Ministre de l'Agriculture

Paris, le 31 juillet 2020

Objet : Dépôt de préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le SNETAP-FSU dépose un préavis de grève à compter du lundi 31 août et jusqu'au vendredi 3 octobre 2020 concernant l'ensemble des personnels titulaires et contractuels (d'État comme sur budget) de l'enseignement agricole technique comme supérieur.

Le 23 juillet dernier, à l'occasion d'un premier échange en visioconférence avec les organisations syndicales représentatives des personnels de votre ministère, vous avez indiqué, en réponse à notre mise en garde sur l'état de fragilité majeure dans lequel se trouve aujourd'hui l'Enseignement Agricole et plus particulièrement ses établissements publics, être conscient de l'urgence à traiter la question des emplois (toujours à cette heure programmés à la suppression jusqu'en 2022). Vous avez confirmé que pour votre gouvernement les enjeux de la transition agro-écologique étaient prioritaires et ajouté que cela passerait avant tout par la formation et donc par l'enseignement agricole. Cette déclaration vous honore... mais l'enseignement agricole, ses personnels comme ses usager-ères, n'ont plus les moyens de se payer de mots, fussent-ils justes et agréables à entendre.

En effet, il y a un peu plus d'un an, la quasi totalité des syndicats du public comme du privé appelaient les agent-es de l'EA à se rassembler devant les centres de corrections d'examen, ce mouvement (qui n'était plus arrivé depuis la période Sarkozy et la politique de triste mémoire de la RGPP) faisait suite à l'annonce par la DGER de la suppression des seuils de dédoublement obligatoires... pour assumer les schéma d'emplois (de suppressions programmées). Cette fin d'année scolaire fut à nouveau marquée par une nouvelle tentative d'abaissement des conditions d'étude et d'apprentissage de nos élèves et étudiants, avec 20 ETP censés être économisés sur les heures d'aide personnalisée dues aux jeunes (une heure n'étant plus payée qu'une demi-heure aux enseignants). Finalement, prenant acte de la forte mobilisation des personnels d'éducation devant l'ensemble des DRAAF et DAAF le 30 juin et suite à de nouvelles interpellations parisiennes le 4 juillet, la nouvelle Directrice Générale a annoncé rétablir le juste traitement de ces heures, mais via un expédient budgétaire, à savoir en puisant dans le volume exceptionnel des heures occasionnelles liées à la crise sanitaire... Rien de pérenne donc.

Bref, Monsieur le Ministre, c'est dans ce contexte de fragilité extrême de notre outil public de formation et alors même que les attentes sociales et environnementales à l'égard de l'agriculture n'ont sans doute jamais été aussi fortes, que vous prenez vos fonctions – et la commission des affaires culturelles du Sénat n'a pas dit autre chose dans le cadre de ses 10 préconisations du 4 juin dernier. Vous comprendrez dès lors que nous ne puissions, en responsabilité, vous faire un chèque en blanc au regard des tensions qui s'annoncent de fait sur cette rentrée 2020 et celles à venir si les inflexions budgétaires attendues (rétablissement des 35 ETP dans le cadre du PLFR4 et arrêt des suppressions programmées pour 2021 et 2022) devaient finalement faire défaut. Le SNETAP-FSU dépose donc ce préavis afin de permettre à tous les agents qui constateraient une nouvelle dégradation de leurs conditions d'exercice et/ou de rémunération à cette rentrée de faire valoir leur droit à arrêter le travail.

Comptant fortement sur votre action et sur la portée de celle-ci, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Frédéric Chassagnette, Clémentine Mattéi
Co-Secrétaires Généraux du SNETAP-FSU

